



VILLE DE MARCKOLSHEIM

REGION GRAND EST

DECISION DU MAIRE N° 2026-13

REPLACEMENT DE L'ADOUCCISSEUR D'EAU DU GYMNASSE

Le Maire de la Ville de Marckolsheim,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu les crédits inscrits au Budget Principal à l'article 2158 « Autres installations matériel et outillage technique »

Vu l'offre de prix établi par la société « SAV BRUNO » pour le remplacement de l'adoucisseur d'eau du gymnase pour un montant de 17 012.94 € HT;

DECIDE

Article 1er : Il est conclu un marché avec la société SAV BRUNO – 4A rue des Vosges 68320 HOLTZWHR pour le remplacement de l'adoucisseur d'eau du gymnase.

- Le Montant du marché s'élève à 17 012.94 euros HT soit 20 415.53 euros TTC.

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer le devis par délégation du Conseil municipal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein ;
Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Sélestat ;
Au responsable de l'entreprise.



Fait à Marckolsheim, le 20 mars 2026
Pour Le Maire absent,
L'Adjointe Déléguée,
Catherine GREIGERT

Accusé de réception en préfecture
067-216702811-20260320-DM2026-13-AU
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026